

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Autorisation du Président à signer le Marché « Voiries 2026 »

Séance du 27 avril 2026
Délibération n°D_2026_083

Nombre de conseillers

En exercice : 36

Présents : 31

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 35

- dont « pour » : 35

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 27 avril 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Jacques ARMESTO, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Annette BOIX, Marie-Hélène BONNET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Francis CROS, Aurélie DELESALLE, Pierre ESCANDE, Sylvie EVRAD, Jacques FABRE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Antoine PROENCA, Gorette RAYNAUD, Francis REMIOT, Jim RONEZ, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Jean-Claude BRU représenté par Jacques FABRE, Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL, Pierre MOURET représenté par Alain BARTHES, Myriam YEDDOU représentée par Robert BOUSQUET

Excusée : Véronique ARMENGAUD

Secrétaire de séance : Armelle VIALA

Objet : Autorisation du Président à signer le Marché « Voiries 2026 »

La Commission des marchés s'est réunie le 27 avril 2026 pour examiner les réponses à l'appel d'offre pour le marché « voiries 2026 ».

Cet accord cadre à bons de commande est constitué de 3 lots géographiques :

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de reception de l'AR: 28/04/2026

081-200066553-D_2026_083-DE

A G E D I

Lot n° 1 : Ouest CC	Lamontélarié, Senaux, Lacapelle-Escroux, Viane, Gijounet, Berlats, Espérausses, Saint Salvi de Carcavès
Lot n° 2 : Centre CC	Anglès, Lacaune, Le Soulié, La Salvetat Sur Agoût
Lot n° 3 : Est CC	Nages, Fraïsse Sur Agoût, Barre, Moulin-Mage, Murat, Cambon, Castanet et Rosis

Chaque lot géographique se verra attribuer des commandes estimées entre 80 000 € HT (montant minimum de chaque lot) et 350 000 € HT (montant maximum de chaque lot).

Après analyse des offres reçues et négociation avec les deux entreprises présentant la meilleure offre pour chaque lot, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Le lot 1 : Ouest de la Communauté de Communes à la société GUIPAL
- Le lot 2 : Centre de la Communauté de Communes à la société GARENQ
- Le lot 3 : Est de la Communauté de Communes à la société GUIPAL

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire :

- de retenir les entreprises listées ci-dessus pour chaque lot,
- d'autoriser le Président à signer le marché « Voiries 2026 »,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil de Communauté,

DECIDE

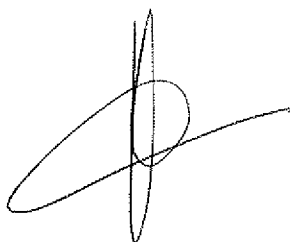
A l'unanimité des membres présents

- de retenir les entreprises listées ci-dessus pour chaque lot,
- d'autoriser le Président à signer le marché « Voiries 2026 »,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

La Secrétaire de séance – Armelle VIALA

Le Président – Robert BOUSQUET




Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **28 / 04 / 20 26**
et publié ou notifié
le **28 / 04 / 20 26**

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de reception de l'AR: 28/04/2026

081-200066553-D_2026_083-DE

A G E D I